

ÉDITO

Malgré le contexte de crise et les difficultés que peuvent connaître certains secteurs professionnels, la filière bois construction bénéficie actuellement d'un climat et d'actions nationales favorables pour son développement futur. Tentons de saisir cette opportunité et préparons l'avenir.

Serge LENEVE

Chargé de Profession Charpente Ossature
Tél. : 05 56 43 63 05 - Mél : serge.leneve@fcba.fr

Actions des pouvoirs publics

Sur la base des fondamentaux de la loi Grenelle et des orientations données par la présidence de la République (déclaration du 19 mai 2009 à UR-MATT), le MEEDDM a entrepris **quatre actions en faveur de la filière bois** :



- Etudes des freins normatifs et réglementaires à la prescription du bois dans la construction

Cette étude, pilotée par le ministère, a été confiée au CSTB et à FCBA qui ont travaillé en partenariat, avec la participation des professionnels de la filière. Le rapport est actuellement analysé par le cabinet du ministère. Une liste exhaustive de points de blocages a été dressée. Quelques éléments de réglementation ont été identifiés, mais le problème repose principalement sur un déficit d'éléments d'évaluation et d'outils normatifs existants ou optimisés. Exemple : Il n'existe pas de catalogue générique filière bois de solutions constructives qualifiées en acoustique (selon les dernières normes d'évaluations européennes). De ce fait, bon nombre de maîtres d'œuvre, de maîtres d'ouvrages ou autres acteurs décisionnels écartent ou contribuent à écartier la solution bois dans les projets de construction.

Un besoin d'études de caractérisation et de valorisation des résultats obtenus (guide, catalogue) a donc été mis en évidence.

L'inventaire des problématiques s'appuie notamment sur les différentes exigences essentielles introduites dans la Directive Produits de Construction (Solidité, Thermique, Acoustique, Feu...) et servira de clé de voûte pour les programmes d'études collectives à mettre en place dans les cinq années à venir.

- Analyse de filières bois construction européennes

A l'issue de l'étude des freins entreprise au niveau national, une analyse a été lancée sur quatre pays européen à culture bois marquée (Suède, Angleterre, Allemagne, Suisse). Le CSTB et FCBA se sont répartis le travail. Le but est de comprendre le fonctionnement de la filière bois construction dans chacun de ces pays en identifiant les approches culturelles, normatives et réglementaires associées. L'analyse portera également sur la structuration des différents acteurs de la filière (de l'amont vers l'aval) et sur les liens qui les unissent.

- Développement d'un label bâtiment à base de « matériaux biosourcés »

Le bois étant actuellement le principal matériau biosourcé (origine organique et non pas minérale) présent dans la construction, ce label peut constituer un atout pour notre filière. Il devrait à terme constituer un « module » pouvant être valorisé directement dans le futur label HQ2E (Haute Qualité Energétique et Environnementale) évoqué dans le Grenelle.

L'idée est de retenir des indicateurs simplifiés valorisant les atouts environnementaux de ces matériaux biosourcés.

Si le stockage de CO₂ est le critère majeur identifié, ce label devra également afficher certaines caractéristiques telles que :

- ♦ L'impact qualité de l'air intérieur,
- ♦ Le matériau issu de culture gérée durablement.

FCBA et le CSTB participent activement à ce travail.

Contact FCBA :

Patrick MOLINIE - Tél. : 05 56 43 63 91
Mél : patrick.molinie@fcba.fr

Actions des pouvoirs publics (suite)

- Révision du « décret bois »

Il existait depuis 2005, un décret bois qui exigeait de façon synthétique la prescription minimale de 2 cm³ de bois par m² de bâtiments construits.

Ce seuil était très faible et n'avait aucun impact sur l'évolution de la prescription du bois.

La révision entreprise est basée sur un niveau d'exigence minimal « en moyenne » 10 fois supérieur avec une pondération en fonction des grandes familles de bâtis (habitations individuelles / tertiaire / industriel).

Contact FCBA :

Serge Le Nevé - Tél. : 05 56 43 63 05
Mél : serge.leneve@fcba.fr

Emergence de la nouvelle réglementation thermique

Les travaux de préparation de la prochaine RT avancent. Les premières orientations sont depuis peu communiquées.

Les axes introduits par le Grenelle environnement seront globalement respectés.

Ainsi, le renforcement des exigences attendues en matière de performance énergétique des bâtis, positionne favorablement les systèmes constructifs à base de bois.

A noter que les professionnels et FCBA ont travaillé sur un additif aux Règles RT 2010/2012. Environ 800 calculs optimisés de parois bois cohérentes vis-à-vis de cette évolution réglementaire, ont été réalisés pour la thermique d'hiver.



Contact FCBA :

Serge LE NEVE - Tél. : 05 56 43 63 05
Mél : serge.leneve@fcba.fr

Synergie FCBA/CSTB

Le partenariat FCBA/CSTB se renforce par la création d'une entité commune : SYNERBOIS.

Cette cellule opérationnelle est destinée à développer le partenariat amorcé en travaillant notamment sur l'adéquation besoins marchés et moyens disponibles dans les deux centres.

Les axes de travail sont notamment :

- ◆ Les « études et recherches collectives »,
- ◆ Les « évaluations des produits innovants » (Avis Techniques, Agréments Techniques Européens, Documents Techniques d'Applications).

Contact FCBA :

Serge Le Nevé - Tél. : 05 56 43 63 05
Mél : serge.leneve@fcba.fr

Agenda

BATIMAT

Du 2 au 7 novembre 2009
Porte de Versailles à Paris,
salon international de la construction
Plus d'informations sur :
<http://www.batimat.com/>

Le prochain Comité de Marque CTB-Structure aura lieu le 17 novembre à 9 h 30 à FCBA Paris.

Salon des Maires et des collectivités locales

Du 17 au 19 novembre 2009
Porte de Versailles à Paris, salon organisé par le Groupe Moniteur.
Plus d'informations sur :
<http://salons.groupe-moniteur.fr/>

A noter

www.gesdef.com, nouveau site sur le bois et la gestion durable des forêts

Gesdef, pour "gestion durable des forêts", est la première base de données en ligne sur le bois et la gestion durable des forêts. Elle a été développée par l'Institut technologique FCBA et le Commerce du bois (LCB), avec l'appui de France Bois Forêt.

Cette base de données, outil innovant s'adressant aux professionnels comme au grand public délivre, en accès libre et de façon interactive, des informations sur les essences, les pays producteurs, les réglementations forestières, les systèmes de certification, les alertes environnement.

FCBA INFO en ligne, gratuit et sans abonnement !

Ce magazine d'information est désormais consultable en ligne sur un site dédié : www.fcba.info
Ce site vous donne accès à tous les articles de l'année en cours, et à ceux archivés depuis janvier 2003 extraits de l'ex-revue imprimée.
Vous pouvez également, via un formulaire spécifique, réservé aux professionnels, être régulièrement informé sur les activités de FCBA.

Consultation des brèves

Nous vous invitons à aller consulter les dernières brèves Parquet lambris mais aussi celles des professions Adjuvants, Panneaux, Menuiserie, Charpente Ossature, Durabilité et Préservation sur notre site Internet : www.fcba.fr/industries/brevesibc.php